



OCAN
Service du paysage et des forêts
Rue des Battoirs 7
1205 Genève

Genève, le 20 décembre 2019

N/réf. : PFO/MDE/cth

Décision en constatation de la nature forestière

Commune : Céligny
Parcelle(s) : 662
Adresse de l'objet : Rive gauche du Canal le Brassu

Considéranants : Vu le relevé des boisés du 30.10.2019,
Vu la publication de la requête en date du 18.11.2019,
Vu la publication de la décision dans la Feuille d'Avis Officielle
du 20.12.2019,

Vu le protocole n° 2019-57c annexé, établissant les caractéristiques et
fonctions forestières constituant la motivation de la présente décision;

Décision : Le relevé figurant au plan 211105 du 30.10.2019, faisant partie
intégrante de la présente décision, est considéré comme forêt, au sens
de l'art. 2 de la loi fédérale sur les forêts (LFo – 921.0) et de l'article 2
de la loi sur les forêts (LForêts - M 5.10).

Patrik Fouvy
Inspecteur cantonal des forêts

Annexes mentionnées

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de 30 jours auprès du Tribunal administratif de première instance, pour
adresse: Rue Ami-Lullin 4, case postale 3888, 1211 Genève 3, dans un délai de 30 jours dès le lendemain de sa publication dans
la FAO (art. 63 LForêts du 20.05.1999, M 5.10).



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE
OFFICE CANTONAL DE L'AGRICULTURE ET DE LA NATURE
Service du paysage et des forêts
Rue des Battoirs 7 – 1205 Genève Tél. +41 (0) 22 388 55 40

www.ge.ch/nature

PROTOCOLE EN CONSTATATION DE LA NATURE FORESTIÈRE OU NON FORESTIÈRE

Selon l'art.4 Lforêts du 20 mai 1999 (M 5 10) et l'art.9 Rforêts du 22 août 2000 (M 5 10.01)

N°dossier: 2019-57c

Localisation:

Commune(s)	Parcelle(s)	N°	Adresse
Céligny	662		Rive gauche du Canal le Brassu

Propriétaire(s):

Nom, prénom OU Raison sociale	N°	Adresse
Casella Marie-Christine	73,	route de Céligny / 1298 Céligny

Appartenance à la zone:

Zone bois et forêt	Autre(s) zone(s)	Cadastre forestier
Oui	-	Oui

Relevé:

Relevé effectué le 30.10.2019 par Mde
Plan de situation établi par le bureau Buffet Boymond SA le 30.10.2019

Caractéristiques forestières:

Espèce(s) indigène(s) - %	Composition	Age du peuplement
100	érable, frêne, charme, orme	>40
Espèce(s) étrangère(s) - %	Composition	Age de la lisière
0		-

Structure:

Degré de couvert:	80
Etage intermédiaire:	Non
Sous-bois:	Oui
Equiperment:	Non

Fonctions forestières:

0=sans intérêt 1= peu d'intérêt 2=significatif 3=très important

Structure paysagère 3 Biodiversité 2 Protection 2 Récréation 1 Production 1

Commentaire:

Coulisse forestière accompagnant le canal du Brassu en rive gauche

Décision

NATURE FORESTIERE: Oui

Genève, le 20.12.2019

Signature: L'inspecteur cantonal des forêts